



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230321-DB20230321-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique du  
Mardi 21 mars 2023  
—————

**DENOMINATION D'UN ROND-POINT**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Bernard CLERGEON à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Anne-Valérie RODRIGUES, Vagtang CROGUENNEC à Jean-Guillaume GOURLAIN.

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine LE NORMAND.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 05
Absent	: 00

# n°21

## DENOMINATION D'UN ROND-POINT

Rapporteur : Cédric ORVOËN

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui gère par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Conseil municipal est compétent pour dénomination des voies ; soit dans le cas de voies publiques nouvelles, soit la dénomination de voies existantes pour l'adressage , soit dans le cas de voies privées après avis des propriétaires ou du lotisseur.

La légion d'honneur a fêté en 2022 son 100<sup>ème</sup> anniversaire. Le représentant départemental a sollicité la commune pour commémorer cet anniversaire en dénommant un rond-point.

Il est proposé de dénommer le rond-pont route de Larmor à proximité du centre de secours :

- Rond-point de la légion d'honneur

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et 2213-18 ;

**Vu** l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 8 mars 2023 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la dénomination du rond-point au croisement route de Larmor et rue Gustave Eiffel « rond-point de la légion d'honneur » ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour réaliser les formalités.

***Délibération adoptée à l'UNANIMITE***

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,**  
**Maire**